



01

10 H 00

« Quand la Sous Préfecture était à Beaupréau »

23/02/2014

1800-1857

*« Quand la Sous Préfecture était
à Beaupréau »*

Par Edmond RUBION

Avec la participation de Teddy VERON et Bertrand DELAHAYE

La Loge Beaupréau 23 Février 2014





*Suite par
Bertrand Delahaye*

I- Sommes-nous en 1789 ?

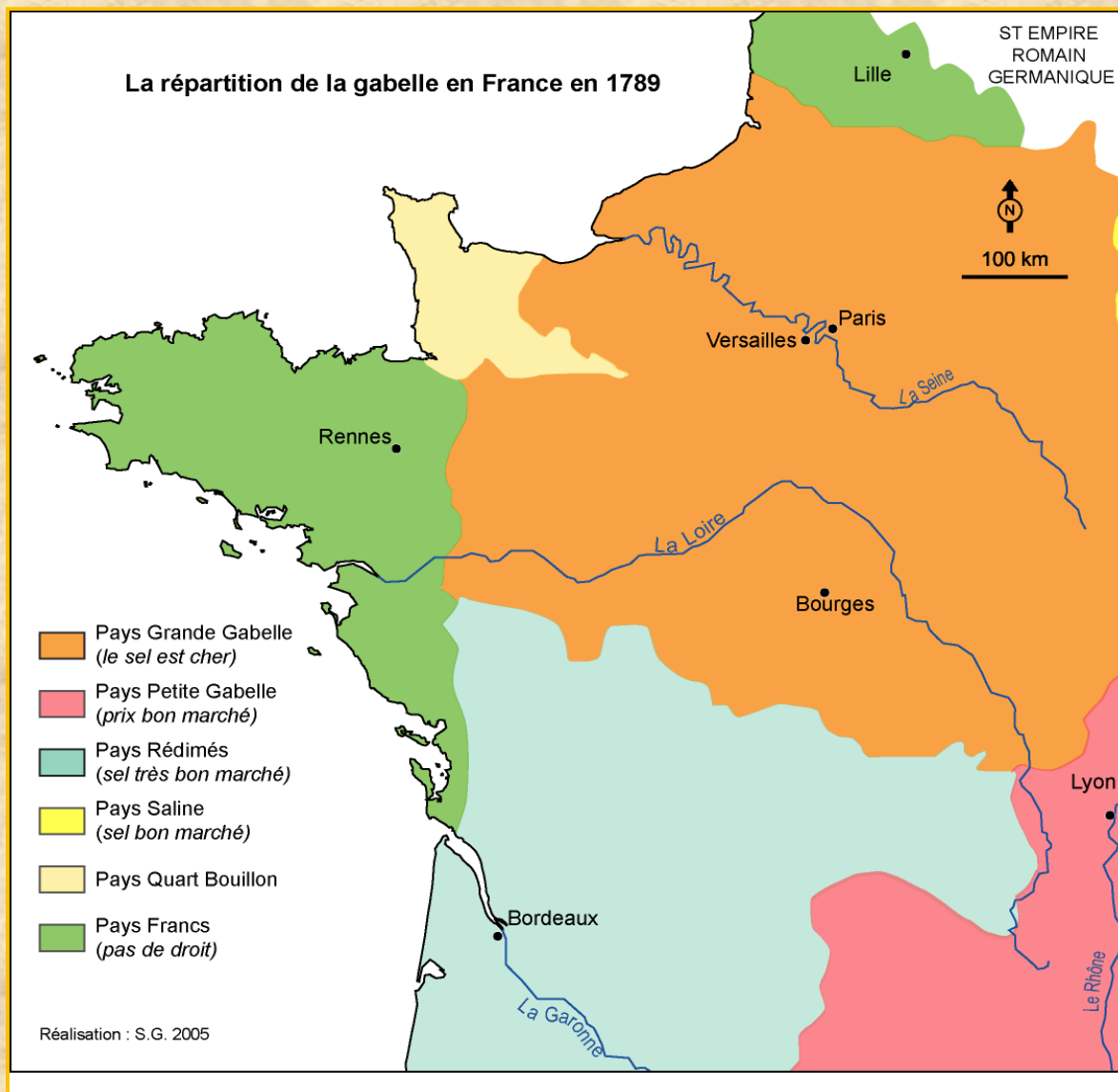
- * Voilà une **question récurrente** dans la presse aujourd'hui au regard de bien des aspects de la crise, financière, économique, sociale et qui par maints égards rappelle la situation de notre pays à la veille de 1789.
- * Il faut pourtant bien se garder d'une comparaison trop hâtive tant les contextes demeurent différents, au risque évident de tomber dans des **anachronismes stériles**.
- * Néanmoins, la **question d'une réorganisation administrative** telle qu'elle est posée aujourd'hui (redécoupage des régions, nouvelle carte des cantons, fusion de communauté de communes, répartition des compétences fiscales...) était bien l'une des préoccupations exprimées dans les **cahiers de doléances** de 1789.





Petite histoire d'un mille-feuille qui a la peau dure...

Carte de la gabelle





Petite histoire d'un mille-feuille qui a la peau dure...

- * C'est notamment en **matière fiscale** que le problème se pose avec le plus d'acuité en cette fin du XVIIIème siècle : la carte de la **gabelle**, l'impôt sur le sel supprimé le 30 mars 1790, est un exemple criant qui divise d'autant plus le territoire des Mauges à cette époque.
- * Les habitants des 14 paroisses des Marches, en bleu sur la carte, (cf Saint-André-de-la-Marche et son carrefour Rouge) dépendaient du Poitou et bénéficiaient de **sel de meilleure qualité et à des prix bien plus avantageux** que l'Anjou pays de grande gabelle (en orange sur la carte).
- * Les habitants des Mauges pouvaient se procurer le sel **aux greniers de Saint-Florent le Vieil, Vihiers mais aussi à Cholet**, conférant à cette dernière une certaine responsabilité dont Beaupréau était dépourvue (on trouvait néanmoins une **brigade de gabelous** à cheval à St-Martin).





« Quand la Sous Préfecture était à Beaupréau »

23/02/2014

Carte de la sénéchaussée d'Anjou en 1789

Sénéchaussées de l'Anjou en 1789



- Sénéchaussée principale d'Angers
- Sénéchaussée secondaire de Baugé
- Sénéchaussée secondaire de La Flèche
- Sénéchaussée secondaire de Beaufort
- Sénéchaussée secondaire de Château-Gontier
- Sénéchaussée de Saumur
- Sénéchaussée de Loudun
- Limites départementales du Maine et Loire



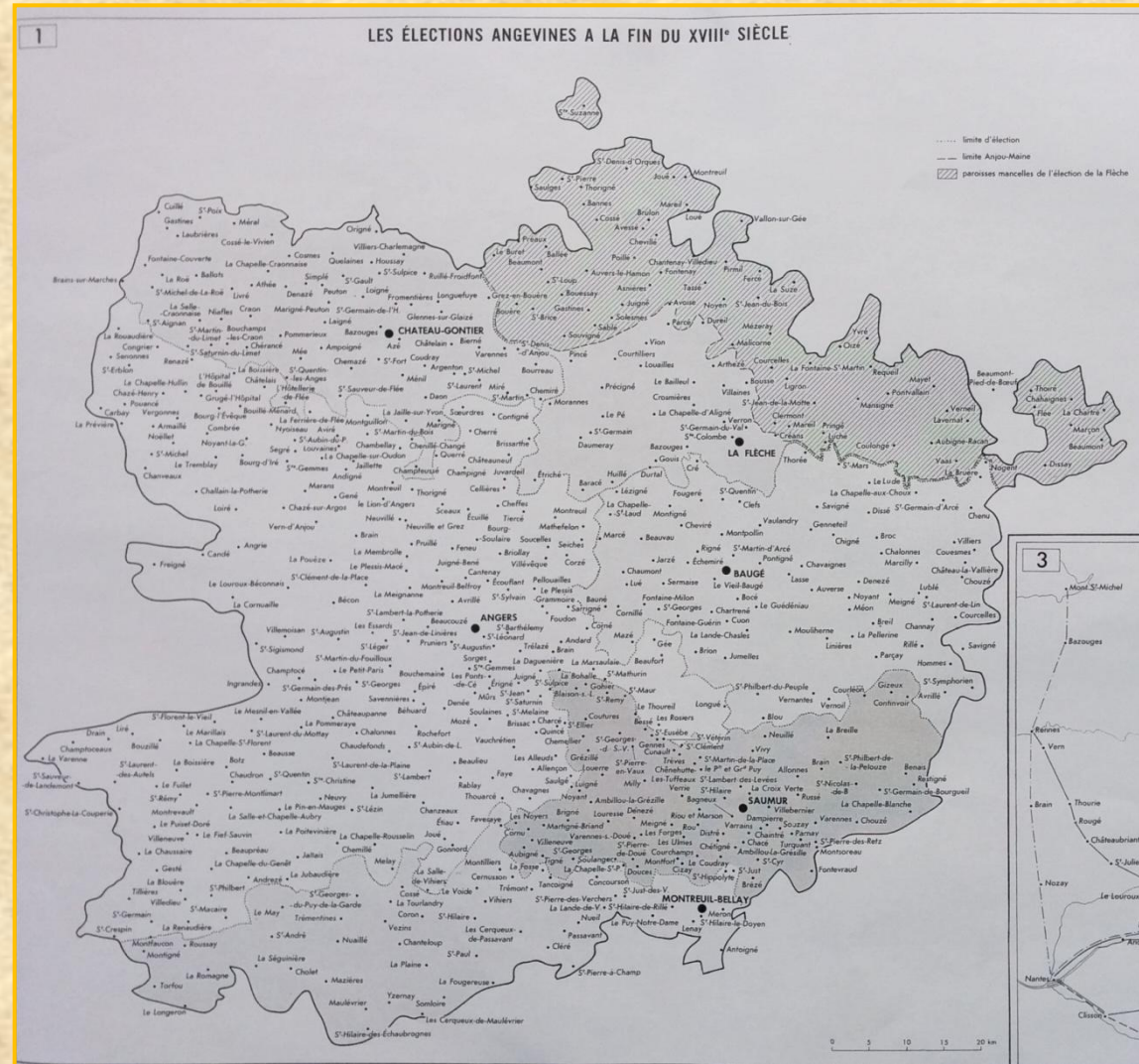
- * En **matière religieuse**, la situation n'était pas moins complexe comme nous l'avons vu avec la carte du doyenné des Mauges qui perdure jusqu'à la Révolution.
- * Enfin se surimposaient les limites de **la Sénéchaussée d'Anjou** (1551-1790) plus large, englobant cette fois-ci toutes les Mauges et au-delà, et disposant de compétences administratives et judiciaires. (faisant partie de la généralité de Tours (1542) et comprenant la Touraine, le Maine et l'Anjou).



« Quand la Sous Préfecture était à Beaupréau »

23/02/2014

* Les choses se compliquent encore puisqu'avec tout cela, il faut aussi tenir compte des « **pays d'élection** » autre subdivision financière et fiscale de la généralité. Beaupréau et Cholet ne font pas partie de la même élection : Beaupréau est dans l'élection d'Angers et Cholet dans l'élection de Montreuil-Bellay.



Carte extraite de Monumenta Historiae Galliarum, 1973.





En résumé, en 1789 :

Beaupréau dépend en 1789 :	Cholet dépend en 1789 :
-de la généralité de Tours	-de la généralité de Tours
-de la sénéchaussée d'Angers	-de la sénéchaussée d'Angers
-de l'élection d'Angers	-de l'élection de Montreuil-Bellay
-du diocèse d'Angers	-du diocèse de la Rochelle
-du doyenné des Mauges	-du doyenné de Vihiers

La carte illustre la situation militaire en Vendée pendant la guerre de 1809. Elle est divisée en zones de couleur : orange pour le noyau d'insurrection, jaune pour la zone tenue par les Vendéens, et vert clair pour la zone d'affrontements. Des zones blanches indiquent les territoires tenus par les Républicains. Des points rouges marquent les villes prises par les Royalistes, et des carrés rouges les places fortes Royalistes. Des carrés verts marquent les places fortes Républicaines. Des flèches rouges indiquent les offensives Royalistes, et des flèches vertes les offensives Républicaines. Des villes comme Nantes, Cholet, La Roche-sur-Yon, et Fontenay-le-Comte sont clairement identifiées. Des rivières comme la Loire et la Sèvre sont également représentées. Une légende à droite explique les symboles utilisés. En bas à droite, on trouve une échelle de 0 à 20 km, une flèche indiquant le Nord, et des informations de réalisation et de source.

Légende :

- Noyau d'insurrection
- Zone tenue par les Vendéens
- Zone d'affrontements
- Zone tenue par les Républicains
- Ville prise par les Royalistes
- Place forte Royaliste
- Place forte Républicaine
- Offensive Royaliste
- Offensive Républicaine

Informations supplémentaires :

- Réalisation : S.G.2005
- D'après : A. Bernet, *Historia*, n°704, août 2005



II-Beaupréau et Cholet au cœur des enjeux politiques et administratifs de la Révolution (1790-1800)

- * Une simplification était donc attendue en cette fin de XVIIIème siècle.
- * Après la **création des municipalités** à la fin de l'année 1789 (décret du 12 novembre et loi du 14 décembre), la jeune Assemblée nationale constituante décide fin 1789 début 1790 la division du territoire français en **83 départements** : le département « Anjou » voit le jour transformé en Mayenne-et-Loire (26 février 1790) puis Maine-et-Loire à l'été suivant.
- * Le nouveau département est divisé en 8 districts et 99 cantons. **Cholet** et **Saint-Florent-le-Vieil** deviennent chefs-lieux de districts.
(Cholet administre 11 cantons puis 9 en 1791).
Beaupréau devient chef-lieu de canton tout comme Cholet.
- * le **22 août 1795**, sous le Directoire, les districts sont supprimés, les cantons réduits de 99 à 70. **Beaupréau et Cholet** demeurent chef-lieu de canton.



Carte du découpage administratif des Mauges de 1790 à 1800





- * Entre-temps, **sur le plan religieux**, la Constitution civile du clergé adoptée le 12 juillet 1790 redéfinit le cadre géographique de l'Eglise. Les diocèses sont calqués sur les départements. Des fusions de paroisses sont entreprises dans les villes de moins de 6 000 habitants comme à Beaupréau, non sans déchaîner les passions. (Cette fusion devient par la suite politique pour palier le manque de curés constitutionnels). Cholet n'est donc pas concernée (8 444 habitants en 1793, 4709 en 1800) (Beaupréau 2 678 habitants en 1793 ; 1640 en 1800)
- * Dernière étape de la réorganisation administrative sous la Révolution : **la création par le consul Bonaparte des préfectures et sous-préfectures le 17 février 1800.**
- * Le Maine-et-Loire est divisé en 5 arrondissements. C'est l'acte de naissance de **l'arrondissement de Beaupréau** qui rassemble alors les 15 cantons des anciens districts de Cholet et St-Florent-le-Vieil. En **1801** seuls 7 cantons subsistent (Beaupréau, Champtoceaux, Chemillé, Cholet, Montfaucon, Montrevault, Saint Florent le Vieil) regroupant 93 communes.





« Quand la Sous Préfecture était à Beaupréau »

23/02/2014

- * Beaupréau est choisie comme sous-préfecture. Pour quelles raisons ?
- * Le choix est sans conteste **stratégique**. L'argument démographique en faveur de Cholet est écarté (comme nous l'avons vu).
- * Les autorités souhaitent très probablement **contrôler toute nouvelle insurrection** à partir du cœur des Mauges (à l'instar de la Roche-sur-Yon) où le bruit court que la guerre civile va recommencer (suite à l'attentat contre Bonaparte le 24 décembre 1800 à Paris).
- * Ce qui au passage constitue en quelque sorte une **mise en lumière du rôle majeur des Mauges dans les guerres de Vendée**. (pour rappel, c'est à Beaupréau que se décide notamment la future « Virée de Galerne » en octobre 1793)
- * Mais la politique de Bonaparte est plus dictée par **le souvenir, le calcul politique** que par la réalité : en témoigne le fait que le Maine-et-Loire et donc les Mauges ne recevront **aucune aide financière** particulière pour la reconstruction, à la différence du département de la Vendée où par exemple tous les propriétaires qui rebâtiront leurs maisons abîmées recevront une aide financière ! (cf JC Martin).





« Quand la Sous Préfecture était à Beaupréau »

23/02/2014

- * Beaupréau est préférée de ce fait à Cholet, **sans aucune considération économique** (l'activité économique de Cholet était plus développée (cf société des Onze); argument largement repris dans les contestations des choletais, face au choix de Beaupréau).
- * Enfin, relevons la **présence depuis 1795 d'un tribunal à Beaupréau**, argument qui a peut-être joué un rôle en faveur **d'une certaine centralisation de l'administration** à Beaupréau
 - **justice** avec le tribunal,
 - **enseignement** avec la présence d'un collège déjà réputé sur lequel s'appuiera la future école des arts et métiers de Napoléon,
 - **ordre public** avec la présence d'un lieutenant de gendarmerie).
- * après ce rapide tour d'horizon des enjeux territoriaux, il est temps de découvrir à présent les hommes qui ont œuvré au sein de cette sous-préfecture de Beaupréau pendant plus d'un demi-siècle de 1800 à 1857.

Bertrand Delahaye

